



Règlement

Article Premier - But

Le Club des Partenaires de la FFA (ci-après dénommé CPFFA) est une émanation de la Fédération Française d'Aérostation. Son but est de permettre aux sponsors des ballons et dirigeables de se rapprocher davantage de la fédération afin d'optimiser l'investissement effectué lors de l'acquisition du ballon.

Article 2 - Coût

Le coût d'adhésion au CPFFA est de 200 € par an (date à date, début de mois), par ballon, payable à la FFA.

Article 3 – Carte d'adhérent

L'adhésion au CPFFA donne droit à 1 carte d'adhérent pour un représentant physique du sponsor, et 3 cartes d'adhérent pour l'équipage. Ces cartes sont nominatives.

Article 4 – Condition d'adhésion

Seuls les adhérents à la FFA peuvent devenir adhérent du CPFFA. Dans le cas où un sponsor n'aurait pas de représentant membre de la FFA, une carte de membre « Sympathisant » lui sera gracieusement offerte.

Article 5 - Parrainage

La possibilité est offerte aux équipages de parrainer un autre équipage. Chaque parrainage permettra à l'équipage à l'origine de celui-ci d'obtenir 1 carte de membre nominative supplémentaire.

Article 6 – Les avantages

Article 6.1 – Les avantages pour le sponsor ballon

- Création d'un encart spécial, Le Partenaire, fascicule format A5 avec photos de l'ensemble des ballons partenaires, intégré à l'annuaire de la FFA. Ce magazine comprendra un descriptif de l'activité de chaque partenaire avec ses coordonnées, et sera distribué gratuitement à tous les membres de la FFA.
- Abonnements à l'Annuaire de la FFA et à l'Aéronote gratuits.
- Lien sur le site internet de la FFA.
- Accueil au dîner annuel de la FFA.
- Communication de la liste des partenaires aux organisateurs des manifestations aérostatiques : Championnat de France, Régionaux et rencontres amicales.

Article 6.2 – Les avantages pour les équipages

Les équipages pourront bénéficier de tarifs préférentiels auprès des partenaires. Ces avantages seront variables en fonction du partenaire. Un guide des réductions et avantages sera édité dès que les partenariats auront été validés. Ce guide sera mis à jour sur le site de la FFA.

Article 6.3 – Les avantages pour les entreprises partenaires non sponsors de ballons

- Accès à tous les membres du club des partenaires.
- Abonnement à l'Annuaire et à l'Aéronote gratuit.
- Lien sur le site de la FFA.
- Référencement des produits dans la boutique de la FFA.

Article 7 – Utilisation frauduleuse

Toute utilisation frauduleuse de la carte de membre du CPFFA entraînera la suspension de l'adhésion du membre fautif et de son équipage pendant 1 an.

Fait à Neuilly sur Seine, le 15 mars 2005.